

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Réaménagement du parc Charlemagne-Laurier
Numéro d'appel d'offres : 2026-02

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres à compter du **25 mars 2026** (<https://seao.gouv.qc.ca>) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-7326. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent communiquer par écrit avec la responsable de l'appel d'offres soit madame Virginie Riopelle à l'adresse courriel suivante greffe@charlemagne.ca

Quel que soit le mode de remise que le soumissionnaire choisit d'adopter, les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées conformément au devis seront reçues **jusqu'à 11h00 (heure légale du Québec), le 15 avril 2026** à l'hôtel de ville de Charlemagne à l'adresse suivante :

Ville de Charlemagne
201-2 boulevard Céline-Dion
Charlemagne (Québec) J5Z 0G2

Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure limite et sont valides pour une période de trente (30) jours depuis la date de leur ouverture.

Les seules soumissions qui seront prises en considération seront celles transmises sur les formulaires fournis par la Ville incluant tous les documents requis.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de cautionnement émis par une institution financière d'un montant égal à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes et valide pour une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Elles devront également être accompagnées d'une lettre d'engagement garantissant l'émission d'une garantie d'exécution et d'une garantie des obligations de l'adjudicataire pour gages, matériaux et services chacune pour cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission, incluant les taxes.

Seules seront considérées, les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (R.R.Q c.B.-1.1).

Conformément à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville est le 7 avril 2026 et la date limite pour y répondre est le 12 avril 2026.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne ce 25 mars 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 25 mars 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 25 mars 2026.

Donné à Charlemagne ce 25 mars 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière